

2025/
Commune d'Epône - Décision N° 25/051
3-5 - Domaine et patrimoine

ETAT CIVIL

DECISION DU MAIRE N° 25-051

DELIVRANCE D'UNE CONCESSION DE TERRAIN

Prise en application de la délibération n°23-051 du Conseil Municipal de la commune d'Epône du 28 août 2023, donnant délégation de pouvoir à Monsieur le Maire dans les matières définies par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire d'Epône,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-23, L.2223-14 et 15 et R.2223-5 ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal d'Epône portant création des concessions funéraires et fixations des tarifs correspondants.

Considérant la demande pour une concession émanant de Monsieur [REDACTED] domicilié [REDACTED] 78 680 Epône afin d'y fonder une sépulture de famille.

DECIDE

Article 1 : D'accorder une concession à caractère familial n°1339 du plan et 1813 du registre dans le cimetière communal d'Epône pour une durée de 30 ans pour la somme de 389 euros (trois cent quatre-vingt neuf euros) et de signer le contrat y afférent à compter du 5 novembre 2025 jusqu'au 4 novembre 2055.

Article 2 : De dire que le règlement sera affecté au compte 70311.

Article 4 : De dire que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois, à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité.

Article 5 : De dire qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Concessionnaire
- Service de la commune, régisseur de recettes et des archives
- La préfecture des Yvelines ;
- Pour exécution ou information, chacun en ce qui le concerne.

EPONE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte
Affiché/Publié le **19 NOV. 2025**
Et Notifié le **19 NOV. 2025**
Ivica JOVIC
Maire d'Epône



Fait à Epône, le 4 novembre 2025

Ivica JOVIC
Maire d'Epône

